

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2024

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni à 17h30, au nombre prescrit par le règlement dans la salle multifonctions à FLEURY, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 51

Présents : 32

Votants : 39

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

LEVESQUE, LE COLLOEC (Suppléant de Madame DEPOILLY), MORIN, LEFEVER, CUYPERS, THIMOTEE-HUBERT, FRIGIOTTI, LEFEVRE G., MARTIN, MICHALCZYK, RIDEL, MARIE, RIBEIRO DE SOUSA, GERNEZ, LEFEVRE H. BARREAU, KUCHNO (suppléant de B. PENY), DESSEIN, DELANDE, LE CHATTON, MONTILLON, STEINMAYER, BLANCHET, NOEL, TAILLEBREST, BOISSEL (Suppléant de P. LAROCHE), METZGER, GAUTIER, VANDEPUTTE, BONNY MESSIE, DESMELIERS, COLSON.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs :

DEPOILLY, DUVIVIER (Pouvoir à A-F CUYPERS), LAMARQUE (Pouvoir à S. LE CHATTON), MEDICI (Pouvoir à S. THIMOTEE-HUBERT), DEGENNE (Pouvoir à H. LEFEVRE), PENY, STEINER (Pouvoir à E. MARTIN), CATRY (Pouvoir à L. TAILLEBREST), LAROCHE, DUNAND, LELEU (Pouvoir à L. DESMELIERS).

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

GOUGIBUS, GAILLET, RETHORE, COT, LETAILLEUR, BOULLET, DURAND, JUBAULT, FLICHY, KARPOFF, VANSTEELANT.

Monsieur Hervé DESSEIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025



ID : 060-246000707-20241211-20241211_12-DE

Séance du conseil communautaire du 11 décembre 2024

DELIBERATION N° 20241211_12

Objet : Réalisation d'une enquête Origine-Destination Poids-Lourds (PL) et analyse d'impact d'interdiction de sens de circulation PL en traversée de Chaumont-en-Vexin

La commune de Chaumont-en-Vexin est traversée par plusieurs routes départementales qui représentent le réseau structurant communal dont la RD 583 qui traverse la commune, du nord au sud, notamment par la rue de Laillerie.

Avec 2087 véhicules/jour en juin 2017 dont environ 267 Poids-Lourds (PL), la RD 583 est une route départementale de 3^{ème} catégorie (trafic compris entre 2000 et 7000 véhicules/jour).

Des comptages automatiques ont également été effectués la semaine du 5 au 11 juin 2021, dans le cadre d'un diagnostic de sécurité et de circulation commandité par la commune de Chaumont-en-Vexin. En ce qui concerne la rue de Laillerie, les trafics journaliers moyens, à deux endroits différents, étaient de 4251 et 3873 (UVP) dans les deux sens, dont environ 320 PL.

Cette étude sécurité a été commanditée par la commune de Chaumont-en-Vexin en 2021 en raison des nuisances notamment sonores du trafic routier des Poids-Lourds et du sentiment d'insécurité des riverains et piétons. L'objectif d'une telle étude était ensuite de préconiser des aménagements visant à maîtriser les vitesses pratiquées et les flux.

L'une des préconisations de cette étude est d'interdire le transit des véhicules de plus de 7,5t via la RD 153 depuis l'ouest de l'Île-de-France (Magny-en-Vexin, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, etc.) en direction Beauvais ou Amiens, favorisant ainsi la circulation des PL via la RD 915 puis RD 981, et même chose dans le sens inverse.

Un tel projet de restriction de circulation PL en traversée de Chaumont-en-Vexin engendrera certainement des reports de trafic sur des itinéraires alternatifs pouvant dépasser les limites du territoire de la CCVT.

Aussi, la réalisation d'une enquête Origine-Destination Poids-Lourds (PL) et analyse d'impact d'interdiction de sens de circulation PL en traversée de Chaumont-en-Vexin est nécessaire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1 et 2 et L5214-16 ;

VU la délibération N° D20200929_04 du 29 septembre 2020, portant sur l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, précisant les compétences de l'EPCI dont la compétence facultative suivante :

8) Action d'animation et de sensibilisation auprès de la population du territoire et **étude**, programmation des équipements et des services à la population et aux entreprises du territoire de la Communauté de Communes, notamment lorsque leur nature et leur fonction concernent l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes ;

VU la délibération N°D20241001_15 du 1^{er} octobre 2024, portant sur la validation d'une pré-fiche des engagements de la CCVT dans le cadre de la Charte Départementale pour la circulation et le stationnement des Poids-Lourds, en vue de réduire les nuisances attachées à l'activité du transport routier, en agissant notamment sur les flux ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

CONSIDERANT que conformément à son projet de territoire, la Communauté de Communes souhaite garantir un développement harmonisé et apaisé de son territoire, en lien étroit avec ses territoires voisins, et en favorisant la cohabitation des usagers de la route, notamment des poids-lourds, avec les populations ;

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle souhaite réaliser une étude Origine-Destination Poids-Lourds et analyse d'impact d'interdiction de sens de circulation PL en traversée de Chaumont-en-Vexin afin d'anticiper les reports de trafic ;

Cette étude comprendra des comptages directionnels, des enquêtes directionnelles, des relevés de trafics journaliers.

Le périmètre de l'étude pourra être élargi aux EPCI transfrontaliers si cela s'avère nécessaire.

Le montant de l'étude estimé s'élève à 13 488 € HT, selon le tableau de financement suivant :

DEPENSES € HT			RECETTES € HT		
Désignation de l'étude	Coût prévisionnel	Financement	Montant en €	Taux en %	
Enquête Origine-Destination Poids-Lourds et analyse d'impact d'interdiction de sens de circulation PL en traversée de Chaumont-en-Vexin	13 488 €	Autofinancement	2 698 €	20 %	
		Département (Aide aux EPCI)	10 790 €	80 %	
TOTAL	13 488 €		13 488 €	100 %	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le lancement du projet, son montant et son financement ;

AUTORISE le président à :

- solliciter les subventions les plus larges possibles et notamment le concours financier du Département de l'Oise (Aides aux EPCI – Voiries et réseaux - Études et signalisation verticale directionnelle et de police pour le jalonnement d'un nouvel itinéraire dédié aux poids lourds) ;

- à signer tout acte utile à cet effet et tout document y afférent ;

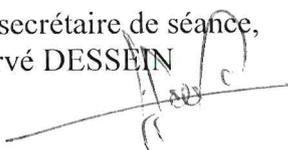
- inscrire les dépenses sur le budget prévisionnel 2025 et suivant ;

Fait et délibéré à FLEURY.

Le 11 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Hervé DESSEIN



Le président,
Bertrand GERNEZ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr